



Mémoire du Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent

**Audiences publiques sur l'environnement
Aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup
Projet présenté par Sky Power
(touche les municipalités de Cacouna - Saint-Arsène –Saint-Épiphane)**

Le Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent (COBSL) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de faire connaître les oiseaux et de contribuer à leur conservation. Fondé en 1979, le club rallie près de 185 membres, dont plusieurs organismes, situés aux quatre coins du Bas-Saint-Laurent et un peu partout au Québec.

Le COBSL, par le présent mémoire, désire donner des préoccupations pour ce projet de parc éolien, car lors de nos suivis de nombreux projet d'implantation de parcs éolien au Bas-Saint-Laurent, se dernier s'est avéré le plus à risque pour la faune ailée. Ceci est du au fait que sa position est rapprochée du marais de Gros-Cacouna et se retrouve à proximité de la Réserve nationale de faune de la Baie-de-L'Isle-Verte et également de part sa position près de l'estuaire du Saint-Laurent (quelques kilomètres de la cote).

Suite à la consultation de l'étude d'impact et à la lecture des commentaires émis par le Service canadien de la faune et le ministère de Ressources Naturelles et de la Faune, secteur Faune, que ne fut pas notre surprise de voir que l'étude d'impact et la présentation du projet demeuraient nébuleux. Il en était le cas, particulièrement, pour la description biologique de la faune ailée dans l'aire d'étude et la description et l'évaluation des impacts sur celle-ci. Entre autres, on retrouve de grave lacune en ce qui attrait la description des impacts sur des espèces classées menacées, susceptible d'être désignées ainsi et les espèces vulnérables.

Une attention particulière dans la description du milieu biologique en ce qui concerne le Hibou des marais, le Faucon pèlerin, le Râle jaune et le Bruant de Nelson auraient du être pris en compte, afin de bien évaluer la présence de ces

espèces dans la zone d'étude, leurs utilisations du territoire et surtout leurs potentiels de reproduction. D'autres espèces tel le Pygargue à tête blanche et l'Aigle royal auraient demandés des efforts d'inventaire supplémentaires et complet, contrairement au faible effort réalisé pour inclure des données dans l'étude d'impact. Ces deux espèces retrouvées potentiellement comme migratrice dans la zone d'étude, sont susceptible d'être de passage entre Saint-Épiphane et Cacouna (incluant le secteur de Saint-Arsène) et donc, selon les données du suivi printanier des oiseaux de proies de à Saint-Fabien, sont susceptible d'être de passage en nombre (entre 67 à 168 individus environ pour les deux espèces au total, selon les données retrouvées en annexe).

Également, l'étude nous a relevé des lacunes sur l'utilisation de la zone d'étude pour l'alimentation d'oiseaux, en particulier sur l'Oie des neiges, la Bernache du Canada et de nombreuses espèces de canards barboteurs et plongeurs. Sur la cote de la réserve nationale de faune de la Baie-de-l'Isle-Verte, des milliers, voir dizaine de milliers de canards de différentes espèces, d'importante concentration de limicoles (bécasseaux, chevaliers, pluviers etc.) et laridés (goélands) se nourrissent sur les abords de la cote. Pour arriver sur leurs aires de nourrissage en provenance du sud au printemps, il devront passé dans la parc éolien ou ses environs, et ce, parfois lors de conditions de migrations difficiles.

L'article écrit par M. Marc Larouche dans le quotidien *Le Soleil* le 18 mai 2006, à la page 19 nous montre bien à quel point ce projet a été rapidement planifié sans souci d'obtenir un portrait réel de la description du milieu et de ces impacts et du souci du promoteur d'être le plus transparent possible dans son étude et lors de ses affirmations en audiences publiques. Selon des extraits de l'article, «La ronde des questions se poursuit aux audiences du BAPE, mais aussi celle de réponses évasives et incomplètes»..., également, l'article mentionne «On essaie d'avoir de l'information et il n'y en a jamais, on est pas certain du projet, on ne sait pas quand ce sera fini, l'Environnement dit que l'on pourra peut-être connaître son avis sur votre dernière étude d'impact numéro je ne sais plus quoi en septembre»... Ces déclarations faites lors des audiences nous amènent à bien réfléchir sur la réel recevabilité de l'étude d'impact et surtout, sur les débat fait en audience, alors que nous avons même pas toute les données d'inventaire de la faune ailée (inventaire en cours de mai à l'automne 2006, nous croyons, et dont on ne verra jamais la couleur pour pouvoir argumenter dans le processus d'audiences publiques) et nous ne connaissons même pas encore en date du 15 juin 2005, la réel position de l'ensemble des éoliennes.

Changement de propos, le site de la réserve nationale de faune de la Baie-de-l'Isle-Verte est reconnu comme un site RAMSAR, soit d'importance nationale pour sa haute diversité en espèce d'oiseaux, pour son importante halte migratoire pour la sauvagine et aussi comme site important, au point de vue nord américain, pour son recrutement chez le Canard noir. De mettre des éoliennes tout autour de se sanctuaire d'oiseaux, où des espèces utilises les terres

agricoles et les milieu humides d'eau douce des environs de façon quotidienne s'avère peu réfléchi et une bétail monumental au point de vue écologique.

Il est à noter que la partie littorale ouest du Bas-Saint-Laurent est très riche de faune ailée et il en est de même pour les Îles de l'estuaire du Saint-Laurent. L'observation de la faune ailée prend une place importante dans les activités touristiques de la région (croisière en bateau sur les îles, observation au marais de Gros-Cacouna et aux étangs de la rivière-des-Vases, kayak de mer, activités nautiques en eau douce et salée, randonnée pédestre etc.) et ces activités doivent continuer à se développer, et non pas régressées, au détriment de l'acceptation de projets qui n'ont pas été évalués correctement initialement face aux impacts négatifs qu'il procure sur le milieu, et ce, tant au point de vue humain qu'écologique. Plusieurs consultations du milieu, des organismes locaux et des groupes et associations concernés par un projet doivent se faire au préalable au dépôt d'une étude d'impact et aux audiences publiques. Cela permet de bonifier un projet face aux préoccupations du milieu. L'exemple de processus de consultation publique qui se fait presque en parallèle avec le projet de port méthanier à Gros-Cacouna est un exemple d'impacts cumulatifs sur le milieu qui ne doit pas être pris à la légère.

Pour le Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent (COBSL), l'aménagement d'éoliennes à moins de 1 kilomètre de sites de nidification d'oiseaux menacés ou d'une désignation semblable, ou bien l'aménagement d'éoliennes à quelques kilomètres d'un nid de faucon pèlerin (nid actif confirmé en 2004 par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec) demeurent en conflits avec les migrations printanières et automnales de ce espèce, entre autres, de même que lors de leurs déplacements quotidiens. Le Hibou des marais fréquente la réserve, les friches ouvertes avoisinantes de la réserve, les terres agricoles avoisinantes également et l'implantation d'éoliennes dans les environs du sud de la réserve vont affecter fort probablement ses déplacements lors de ses périodes de chasse au crépuscule et à l'aurore et de plus, l'implantation d'éoliennes dans ces secteurs pourraient affectés directement son habitat de chasse par la perturbation des sols et l'aménagement de chemin d'accès. Lors de la mise en fonction des éoliennes, l'espèce évitera ses zones de dérangement en volant soit très haut pour les éviter et pour trouver un autre habitat de chasse plus loin. Il contournera également les éoliennes dans ses secteurs habituels de chasse. Ainsi, l'espèce à statut précaire, devra élargir son territoire de chasse habituel ou bien, il sera obligé d'en trouver d'autres pour suffire à ces besoins.

Également, nous sommes soucieux de l'implantation d'éoliennes sur les boisés situés en altitude, comme ceux les plus près de la cote, au sud de l'Île de Gros-Cacouna où de 3 à 5 éoliennes sont prévues (selon la carte montrant toute l'emplacement des éoliennes, avant les corrections de juin 2006) et sur le boisé au sud de la Pointe Moreault où au moins 9 éoliennes touchent un secteur boisé), car ses secteurs montagneux peuvent être des sites privilégiés à la migration des oiseaux de proie, qui sont régulièrement observés sur la montagne

de l'Île de Gros-Cacouna. L'étude d'impact et sa description biologique de la faune ailée en ce qui concerne ici des oiseaux de proie nous donne pas leur juste de la densité réel des rapaces de passage dans la zone d'étude, et ces secteurs peuvent être utilisés particulièrement de la mi-mars au début juin.

Le COBSL effectue annuellement une sortie au marais de Gros-Cacouna entre la mi-avril et le début mai et il est observé à cet endroit tous les ans plusieurs Buses à queue rousse en haut de la montagne, plusieurs Crécerelles d'Amérique, quelques Buses pattues, Urubus à tête rouge et un Faucon pèlerin y est vu régulièrement (parfois, plus d'un). Il a été observé lors de la sortie du 30 avril 2006, quelques Buses à queue rousse qui tentaient de traverser l'estuaire du Saint-Laurent. Ces observations prouvent qu'un "petit" corridor de migration est retrouvé le long de l'île de Gros-Cacouna et que notre faible inventaire (4 à 5 heure par année entre la mi-avril et le début mai) montre un réel corridor de passage de oiseaux de proie à cet endroit.

Nous sommes persuadé que le manque de connaissances des voies migratrices des oiseaux et le faible inventaire réaliser dans l'étude d'impact ne nous permet pas d'évaluer le véritable impact du projet, et ce, selon les documents transmis jusqu'à présent par le promoteur et faisant partie de la présente consultation publiques.

Avec toutes les modifications apportées au projet (la troisième étant connu que tout récemment, le 14 juin 2006), et ce, en pleine période de consultation publiques, nous sommes pas en mesure de connaître les véritables impacts, même si certaines s'avèrent évidentes selon notre mémoire et les commentaires du SCF et du MRNF. Tout le processus d'audiences publiques devrait être suspendu ou bien retardé lorsque le promoteur ne répond pas adéquatement à bons nombres de questions en audiences, lorsque le projet s'avère peu étoffé et imprécis et lorsque le promoteur modifie de façon notable son projet. Pour que la commission du BAPE est leur juste de la population et des organismes du milieu et gouvernementaux, le processus doit être équitable et adapté de manière à ce que tous est le temps de donner leur opinion sur un projet complet et lors de questionnement, il nous est possible d'obtenir des réponses claires nous permettant de nous éclairer sur l'impact réel du projet sur notre milieu.

Nous appuyons fortement le Service canadien de la faune dans ses commentaires soumis au promoteur et pour ses affirmations disant que plusieurs oies des neiges pourraient entrer en collision avec des pales et nous appuyons également le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune pour ces commentaires adressé au promoteur sur les impacts général et notable sur la faune aviaire, en particulier sur les espèces ayant un statut particulier.

Sur ce, tout comme notre association québécoise (Association québécoise des groupes d'ornithologues) qui représente toute les clubs et associations d'ornithologues au Québec et membres individuels à l'échelle de la province,

nous nous opposons farouchement à un projet mal préparé, peu documenté pour connaître les réels impacts sur la faune ailée.

Toutes éoliennes du côté nord de la route 132, à 5 kilomètres et moins du littoral devraient être soutirées de ce projet et l'évaluation des impacts pour en implanter ailleurs devraient se faire avec des inventaires d'oiseaux exhaustifs et intensifs selon des méthodes reconnues et des efforts d'observation suffisants, réalisés dans une période où les espèces sont susceptibles d'être observées.

Les inventaires en cours présentement réalisés par un mandataire du promoteur arrivent trop peu trop tard et nous croyons que le "débat" en audiences publiques aurait dû être fait que lorsque l'étude d'impact, le projet et la description du milieu biologique et l'évaluation de ses impacts auraient dû être complétés avec des inventaires jugés adéquats par les instances gouvernementales (SCF et MRNF).

Pour remédier au manque de connaissance des sites de migrations des oiseaux, dont entre autres les oiseaux de proie, advenant que le projet reçoit son feu vert auprès du Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, il serait très approprié que le promoteur contribue au financement "d'observatoire" des oiseaux de proie, comme ceux réalisés à l'automne à l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac et celui réalisé au printemps au Belvédère Raoul-Roy à Saint-Fabien (partie ouest du parc national du Bic). En contribuant avec un montant de 5000 \$ par année sur 5 ans, le promoteur contribuerait à l'acquisition de connaissances sur la migration des oiseaux, en aidant à connaître la densité et la diversité des oiseaux de proie de passage dans le Bas-Saint-Laurent et il contribuerait aussi à documenter les voies de migration de certaines espèces.

Madame la présidente de la Commission, nous vous remercions de votre écoute et vous souhaitons nos sincères salutations.

Serge Rhéaume
Biologiste et technicien de la faune
Directeur du Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent

Annexe

Comparaison printanières de 2002 à 2006 (jusqu'au 9 mai)¹ pour les individus migrateurs chez le Pygargue à tête blanche et l'Aigle royal.

Espèce	2002	2003	2004	2005	2006
Pygargue à tête blanche	72	41	55	91	126
Aigle royal	34	26	22	28	42

Source des données : Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent, inventaire systématique de 2002 à 2005 et Association québécoise des groupes d'ornithologues, inventaire systématique de 2006, en collaboration avec le parc national du Bic, le Service canadien de la faune et le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, secteur Faune.

¹ Note : Les inventaires ont été réalisés dès la troisième semaine de mars de chaque année et ce tableau représente les données de la troisième de mars au 9 mai.